

Paris, le 4 octobre 2016

Communiqué de presse n° 2016-13

État des lieux de la mise en place des ODPE en France.

Suite à la promulgation au *Journal officiel* du décret n° 2016-1285 du 29 septembre 2016, pris en application de l'article L. 226-3-1 du CASF relatif à la composition pluri-institutionnelle des observatoires départementaux de la protection de l'enfance (ODPE), l'Observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE) dévoile, dans une note d'actualité, les résultats d'une enquête nationale sur l'état des lieux de la mise en place des observatoires départementaux de la protection de l'enfance en France en 2016.

Un questionnaire a été adressé à l'ensemble des directions enfance-famille ainsi qu'aux responsables en charge de l'animation des ODPE. Sept grandes thématiques ont été abordées : la mise en place des ODPE en France ; la qualité des relations entretenues entre les ODPE et l'ONPE ; les attentes et besoins les plus souvent exprimés par les responsables d'observatoires ; la composition et l'organisation des observatoires ; les projets mis en place au sein des ODPE pour les années 2016/2017 ; le dispositif de remontée des données et, enfin, l'implication des ODPE dans les missions qui leur sont dévolues, notamment celle concernant les évaluations internes et externes des établissements et services intervenant dans le domaine de la protection de l'enfance et celle relative au suivi de la mise en œuvre du schéma départemental.

La note d'actualité est d'ores et déjà disponible [sur le site de l'ONPE](#).

Contact presse :

Tel : 01 53 06 68 92 / direction@onpe.gouv.fr

Visitez notre site et abonnez-vous à notre lettre : www.onpe.gouv.fr